

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1333**13 septembre 2002****SOMMAIRE**

Adepom S.A., Luxembourg	63942	Chase Fleming Luxembourg Holding S.A., Senningerberg	63944
Aerodyne International S.A., Luxembourg	63955	Colucie (Luxembourg) S.A., Luxembourg	63947
Aggior S.A., Luxembourg	63949	Compétences plus Actions S.A., Luxembourg ...	63983
Aggior S.A., Luxembourg	63956	Compétences plus Actions S.A., Luxembourg ...	63984
Aggior S.A., Luxembourg	63956	Compétences plus Actions S.A., Luxembourg ...	63984
AMP International Management Services S.A., Luxembourg	63958	D.M.E., S.à r.l., Ehlerange	63949
AMP International Management Services S.A., Luxembourg	63958	Decofils S.A., Luxembourg	63940
AMP International Management Services S.A., Luxembourg	63958	Decofils S.A., Luxembourg	63954
AMP International Management Services S.A., Luxembourg	63958	Dentsply Europe, S.à r.l., Luxembourg	63977
AMP International Management Services S.A., Luxembourg	63958	Etabl. L. Rossi, S.à r.l., Dudelange	63948
AMP International Management Services S.A., Luxembourg	63958	Euro F.D. Holdings S.A., Luxembourg	63941
AMP International Management Services S.A., Luxembourg	63958	Euro F.D. Holdings S.A., Luxembourg	63941
AMP International Management Services S.A., Luxembourg	63958	Euro Ga.Ma., S.à r.l., Sandweiler	63950
AMP International (Holdings) S.A. Luxembourg, Luxembourg	63960	Financière Ervacace Holding Company S.A., Luxembourg	63951
AMP International (Holdings) S.A. Luxembourg, Luxembourg	63960	Findel Finance Holding S.A.H., Luxembourg ...	63952
AMP International (Holdings) S.A. Luxembourg, Luxembourg	63960	(Robert) Fleming (CIS), S.à r.l., Senningerberg ..	63944
AMP International (Holdings) S.A. Luxembourg, Luxembourg	63960	(Robert) Fleming (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg	63945
AMP International (Holdings) S.A. Luxembourg, Luxembourg	63960	Fleming Flagship Advisory Company, S.à r.l., Senningerberg	63945
AMP International (Holdings) S.A. Luxembourg, Luxembourg	63960	Flemings European Asset Management Distribution Company, S.à r.l., Senningerberg	63942
Ameria S.A. - Soparfi, Luxembourg	63975	Flora Invest S.A., Luxembourg	63956
Apple-Tree S.A.H., Luxembourg	63940	FMG MIR Sicav, Luxembourg	63956
Aprovia Management S.C.A., Luxembourg	63971	FMG MIR, Sicav, Luxembourg	63948
Assfinar S.A.H., Luxembourg	63950	Ganeca S.A., Luxembourg	63940
B.E.E. S.A., Luxembourg	63938	Gefinor (Asia) S.A.H., Luxembourg	63954
Bagrat Lux, S.à r.l., Roodt-sur-Syre	63948	Gefinor (Asia) S.A.H., Luxembourg	63954
Barrespar S.A.H., Luxembourg	63940	Gefinor (Asia) S.A.H., Luxembourg	63954
Bétons Frais S.A., Schiffflange	63960	Geoenergy Holding S.A., Luxembourg	63959
Bijoux Clio, S.à r.l., Luxembourg	63949	Geoenergy Holding S.A., Luxembourg	63959
(La) Boutique Mister Minit, S.à r.l., Bertrange ...	63947	Geopetrol Holding S.A., Luxembourg	63983
Bullup S.A.H., Luxembourg	63951	Geopetrol Holding S.A., Luxembourg	63983
C.R.B. S.A.H., Luxembourg	63941	Gesab Benelux S.A., Luxembourg	63939
C.S.O. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	63951	Guarani Holding S.A., Luxembourg	63942
Chase Fleming Luxembourg Holding S.A., Senningerberg	63943	H.D.H. S.A., Luxembourg	63943
		H.T.S.B. A.G., Handel-Transport und Schifffahrt Benelux, Luxembourg	63943

Herzog, S.à r.l., Welfrange	63950	Mon S.A., Strassen	63952
IFDC Investment Management Co. S.A., Luxembourg	63953	P & V Assurances, Luxembourg.	63940
IFDC Investment Management Co. S.A., Luxembourg	63955	P & V Assurances, Luxembourg.	63953
Immoparibas Royal-Neuve S.A., Luxembourg.	63955	Paribas Trust Luxembourg S.A., Luxembourg.	63953
Immoparibas Royal-Neuve S.A., Luxembourg.	63955	Paribas Trust Luxembourg S.A., Luxembourg.	63953
Immostar S.A., Luxembourg	63956	PEF Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	63944
Issin Investments S.A., Luxembourg	63966	Pegasio S.A. - Soparfi, Luxembourg	63962
J.M.R. Finance S.A.H., Luxembourg	63942	Pina Holding S.A., Luxembourg	63951
J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., Senningerberg	63946	PZG PAB, S.à r.l., Luxembourg	63946
J.P. Morgan Fleming Asset Management Services, S.à r.l., Senningerberg	63941	PZG PAB, S.à r.l., Luxembourg	63946
K.T. Invest, S.à r.l., Windhof	63957	Resin Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	63945
L.H.F. S.A.H., Luxembourg	63947	Resin Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	63957
Lingelux, S.à r.l., Luxembourg	63961	Resin Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	63957
Lingelux, S.à r.l., Luxembourg	63961	Resin Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	63957
Lingelux, S.à r.l., Luxembourg	63962	Royal Appliance Luxembourg Holding S.A.H., Luxembourg	63952
Lingelux, S.à r.l., Luxembourg	63962	S.G.A. Services S.A., Luxembourg	63939
Lingelux, S.à r.l., Luxembourg	63962	Sanrieko, S.à r.l. - Soparfi, Luxembourg	63964
Lux Intérim, S.à r.l., Luxembourg	63950	Santémedia Management S.C.A., Luxembourg	63967
Mister Minit Esch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	63947	SIPI S.A., Société Holding d'Investissement et de Promotions Immobilières, Luxembourg	63952
Mister Minit Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	63948	T.O.O.L. S.A., Luxembourg	63958
Moca S.A., Strassen	63949	Transass S.A., Schifflange	63982
		TÜV Rheinland Luxembourg, G.m.b.H., Livange.	63938
		Zork S.A., Luxembourg	63939
		Zork S.A., Luxembourg	63939

TÜV RHEINLAND LUXEMBOURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Livange.

R. C. Luxembourg B 9.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung vom 16. Mai 2002

Als Abschlussprüfer für das Jahr 2002 wird MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) benannt.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Unterschrift

(53910/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

B.E.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2814 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 67.997.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2002

1. L'Assemblée Générale décide de convertir le capital en EUR et ce avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital passe de cent quatorze millions quatre cent vingt-trois mille huit cents (114.423.800,-) LUF à deux millions trois cent trente-quatre mille quatre cent nonante et un virgule nonante et un (2.836.491,91) euros.

2. L'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit: «Le capital social est fixé à deux millions trois cent trente-quatre mille quatre cent nonante et un virgule nonante et un (2.836.491,91) euros, représenté par quatre cent quinze (415) actions sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

B.E.E. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53916/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ZORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.110.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

ZORK S.A.

Signature

(53808/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ZORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 50.110.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2002

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure aux trois quarts du capital.

Pour la société

ZORK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53809/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

S.G.A. SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 76.118.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

S.G.A. SERVICES S.A.

Signature

(53815/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GESAB BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 75.528.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 27 mai 2002

Il résulte du procès-verbal de cette Assemblée qu'après délibération, les actionnaires ont adopté, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- a) les comptes annuels et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 sont approuvés;
- b) le bénéfice de EUR 42.211,18 est reporté à l'exercice 2002;
- c) Par vote spécial, décharge est accordée à chacun des administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exécution de leur mandat et gestion pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- d) L'assemblée ratifie la décision du conseil d'administration du 7 juin 2001 décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Leo Staut, à partir du 28 juin 2001 et nomme définitivement en qualité d'administrateur afin d'achever le mandat de l'administrateur démissionnaire Monsieur Noël Delaby avec effet au 28 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53830/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GANECA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.432.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

GANECA S.A.

Signature

(53816/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

APPLE-TREE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.829.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

APPLE-TREE S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(53817/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BARRESPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 47.293.

Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

BARRESPAR S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(53818/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

DECOFILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 80.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(53820/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

P & V ASSURANCES.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 9.445.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 571, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(53991/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

EURO F.D. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.475.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

EURO F.D. HOLDINGS S.A.

Signature

(53819/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

EURO F.D. HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.475.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2002

Messieurs Jean Bintner, Norbert Schmitz et Alain Fauchier Delavigne sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

EURO F.D. HOLDINGS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53821/005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

C.R.B. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 44.445.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

C.R.B. S.A.

Société Anonyme Holding

Signature

(53822/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.803.

—
EXTRACT

Shareholders' resolutions

On 17 May 2002, the Shareholders of the Company:

Resolved:

- (a) to approve the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2001 as submitted;
- (b) that, as a result of losses, no allocation to the legal and statutory reserve of the Company was due to be made;
- (c) that the loss amount of EUR 12,958.- be carried forward to the next financial period.

Resolved: to re-appoint PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as the Company's statutory auditors for the next financial year ending 31 December 2002.

For and on behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53834/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GUARANI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 54.684.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
GUARANI HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
Signature

(53823/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

J.M.R. FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.735.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
J.M.R. FINANCE S.A.
Société Anonyme Holding
Signature

(53824/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ADEPOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 54.988.

—
Le bilan au 30 novembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2002, vol. 570, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
ADEPOM S.A.
Signature

(53825/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

**FLEMINGS EUROPEAN ASSET MANAGEMENT DISTRIBUTION COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 44.596.

—
EXTRACT

Shareholders' resolutions

On 17 May 2002, the Shareholders of the Company:

Resolved:

- (a) to approve the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2001 as submitted;
- (b) that, as a result of losses, no allocation be made to the legal and statutory reserve of the Company;
- (c) that a loss amounting to USD 65,034.- be carried forward to the next financial period.

Resolved: to re-appoint PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as the Company's statutory auditors for the next financial year ending 31 December 2002.

For and on behalf of the Board of Managers
A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53836/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

H.T.S.B. A.G., HANDEL-TRANSPORT UND SCHIFFFAHRT BENELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 64.834.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 10 juin 2002 que le siège social est transféré, avec effet immédiat, de son adresse actuelle 42, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2002.

H.T.S.B. A.G. S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53827/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

H.D.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 65.737.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'Administration du 7 janvier 2002 que le siège social est transféré, avec effet au 1^{er} janvier 2002, de son adresse actuelle 42, rue de Clausen, L-1342 Luxembourg au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

H.D.H. S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 63, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53828/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 78.396.

Extract from an ordinary general meeting held on 7 May 2001

*Shareholders' resolutions**Board of Directors:*

The Shareholders resolved to re-appoint the following gentlemen holding office for the next financial year:

- Mr Veit O. Schuhen (Chairman)
- Mr Yves Francis
- Mr Martin Theisinger

Auditors:

The Shareholders confirmed the change of the Company's auditors made under private seal on 30 April 2001 and further

Resolved to re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg as the Company's auditors for the next financial year ending 31 December 2001.

Allocation of results:

It was noted that the Legal Reserve was fully constituted by an allocation of EUR 135,000 and further resolved that the loss of EUR 2,328 be brought forward for the next financial period.

*For and on behalf of the Board of Directors of
CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A.*

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53832/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 78.396.

—
Extract from an ordinary general meeting held on 6 May 2002

Shareholders' resolutions

Board of Directors:

The Shareholders resolved to re-appoint the following gentlemen holding office for the next financial year:

- Mr Veit O. Schuhen (Chairman)
- Mr Jon Griffin
- Mr James Stuart

Auditors:

The Shareholders resolved to re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg as the Company's auditors for the next financial year ending 31 December 2002.

Allocation of results:

It was noted that no allocation was due to be made to the Legal Reserve since this reserve equals 10% of the subscribed capital and further resolved that the loss amounting to EUR 13,939 be brought forward to the next financial period.

*For and on behalf of the Board of Directors of
CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A.*

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53833/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ROBERT FLEMING (CIS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.085.

—
EXTRACT

Shareholders' resolutions

On 17 May 2002, the Shareholders of the Company:

Resolved:

- (a) to approve the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2001 as submitted;
- (b) that, as a result of losses, for the period, no allocation be made to the legal and statutory reserve of the Company;
- (c) that the loss amount of EUR 5,235,842.- be carried forward to the next financial period.

Resolved: to re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg as the Company's statutory auditors for the next financial business year ending 31 December 2002.

For and on behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53835/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.280.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 mai 2002

Résolution

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société, du 22, boulevard Royal, L-2952 au 23, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53868/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 63.933.

—
EXTRACT

Shareholders' resolutions

On 17 May 2002, the Shareholders of the Company:

Resolved:

- (a) to approve the audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2001 as submitted;
- (b) that no allocation to the legal and statutory reserve of the Company was due to be made since this reserve equals 10% of the subscribed capital;
- (c) that the profit amount of EUR 29,754,409.- be carried forward to the next financial period as results brought forward.

Resolved: to re-appoint PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as the Company's statutory auditors for the next financial year ending 31 December 2002.

For and on behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53837/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.308.

—
EXTRACT

Shareholders' resolutions

On 17 May 2002, the Shareholders of the Company:

Resolved:

- (a) to approve the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2001 as submitted;
- (b) that the amount of EUR 260,464.- be allocated to the legal and statutory reserve of the Company;
- (c) that the profit amount of EUR 4,948,823.- be carried forward to the next financial period as results brought forward;

Resolved: that USD 5,000.- be paid to M^e Yves Prussen as Director's remuneration due for the financial year ended 31 December 2001.

Resolved: to re-appoint PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg as the Company's statutory auditors for the next financial year ending 31 December 2002.

For and on behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53838/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.874.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 20 avril 2001 à 9.30 heures à Luxembourg

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée générale statutaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53869/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.900.

EXTRACT

Shareholders' resolutions

On 17 May 2002, the Shareholders of the Company:

Resolved:

- (a) to approve the audited annual accounts for the financial year ended 31 December 2001 as submitted;
- (b) that no allocation to the legal and statutory reserve of the Company was due to be made since this reserve equals 10% of its subscribed capital;
- (c) that the profit amount of EUR 108,438.- be carried forward to the next financial period.

Noted: the re-appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg by the Board of Managers of the Company at their meeting held on 15 April 2002 in accordance with Article 22 (1) of the Financial Law dated 5 April 1993 as amended.

For and on behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53839/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

PZG PAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.721.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2002 que:

- Monsieur Artur Bergman a été relevé de ses fonctions de Gérant A avec effet immédiat;
- Monsieur Paul Zimmerlund Glipe a été relevé de ses fonctions de Gérant A avec effet immédiat;
- Mademoiselle Stéphanie Colson, conseillère juridique, demeurant 29, rue Alfred de Musset, L-2175 Luxembourg et Monsieur Patrice Gallasin, conseiller juridique, demeurant à 2 impasse des Mélèzes, F-57330 Hettange-Grande sont élus aux postes de Gérants A.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

Pour extrait conforme

B. Zech

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53841/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

PZG PAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.721.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 2 juillet 2002 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 28 juin 2002, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les actions de la société de EUR 787,50 chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'actionnaire	Nombre d'actions
SYDNEY NOMINEES LIMITED	16
Total	16

Luxembourg, le 2 juillet 2002.

B. Zech / S. Colson

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53843/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

COLUCIE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 81.438.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juin 2002 que:

- Le siège social est transféré du «12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg».

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2002, vol. 570, fol. 79, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53842/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LA BOUTIQUE MISTER MINIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8268 Bertrange, Centre Commercial 'La Belle Etoile'.

R. C. Luxembourg B 12.089.

—
Les comptes annuels au 20 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour LA BOUTIQUE MISTER MINIT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53844/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

MISTER MINIT ESCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 52, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 17.647.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour MISTER MINIT ESCH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53845/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

L.H.F. S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 68.052.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2001

Par suite de la démission de Monsieur Raymond de Waha, un siège d'Administrateur est devenu vacant.

A l'unanimité, les Administrateurs ont décidé de nommer:

Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant 14, rue de l'Ecole à L-8466 Eischen

aux fonctions d'Administrateur, par voie de cooptation.

La désignation de Monsieur Koen Lozie comme administrateur n'ayant eu lieu qu'à titre provisoire, il sera procédé à son élection définitive par la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Extrait sincère et conforme

L.H.F. S.A.H.

P. Mousel / A. Angelsberg

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53867/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

MISTER MINIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 19.334.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour MISTER MINIT LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53846/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ETABL. L. ROSSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3480 Dudelange, 53, rue Gaffelt.
R. C. Luxembourg B 57.319.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour ETABL. L. ROSSI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53847/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BAGRAT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, rue Haupeschhaff.
R. C. Luxembourg B 44.872.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour BAGRAT LUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53848/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

FMG MIR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.392.

—
*Extract of the minutes of the Ordinary General Meeting of shareholders
held at the registered office on Thursday July 4, 2002 at 11.00 a.m.*

Resolution 5

The Meeting resolves to re-elect the Directors being Mr Yves Mirabaud, Mr Pierre Lingjaerde, Mr Carl de Geer, Mr Johan Kahm and Mr Christophe Vallée for a new term of one year to end at the next Annual General Meeting in 2003.

Resolution 6

The Meeting resolved to re-elect ERNST & YOUNG, Luxembourg as Auditor for a period of one year to end at the next Annual General Meeting in 2003.

Certified copy

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Luxembourg Branch

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53870/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

D.M.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.
R. C. Luxembourg B 41.440.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour D.M.E., S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53849/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

MOCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 73.639.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour MOCA S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53850/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BIJOUX CLIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 47, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 54.849.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour BIJOUX CLIO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53851/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.765.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 14 juin 2002 à 9.00 heures à Luxembourg

Résolutions

- La démission de Monsieur Guy Reding est acceptée, pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat. L'Assemblée nomme en tant qu'Administrateur en remplacement de celui-ci COSAFIN S.A., ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg pour une nouvelle période de 1 an, celle-ci venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Extrait sincère et conforme

AGGIOR S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53872/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

HERZOG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5698 Welfrange, 8, Saangewee.
R. C. Luxembourg B 20.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour HERZOG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53852/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LUX INTERIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 31, boulevard Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 78.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour LUX INTERIM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53853/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

EURO GA. MA., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 16, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 64.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour EURO GA. MA., S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53854/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ASSFINAR S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 33.566.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 18 avril 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Philippe Slendzak,
- Monsieur Maurice Houssa,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes 2002.

P. Slendzak

Administrateur

(53902/636/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

C.S.O. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 41.021.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour C.S.O. LUXEMBOURG, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53855/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

PINA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 68.685.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour PINA HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53856/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 28.180.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53857/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BULLUP S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 61.811.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 18 février 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur François Gillioz,
- Monsieur Dario Zanni,
- Monsieur Marc Devenoges.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2001.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Rochas

(53905/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

FINDEL FINANCE HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 25.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour FINDEL FINANCE HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53858/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ROYAL APPLIANCE LUXEMBOURG HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 816, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 53.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour ROYAL APPLIANCE LUXEMBOURG HOLDING S.A.H.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53859/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

MON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour MON S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53866/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

**SIPI S.A., SOCIETE HOLDING D'INVESTISSEMENT ET DE PROMOTIONS IMMOBILIERES,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 57.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue extraordinairement le 11 juin 2002 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle ainsi les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa,
- Madame Nathalie Schmatz,

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(53906/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

IFDC INVESTMENT MANAGEMENT CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 74.454.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 14 juin 2002 à 11.00 heures**Résolution 5*

«L'Assemblée prend note de la démission de BNP PARIBAS LUXEMBOURG (représentée par MM. Pierre Corbiau et Alan Dundon) avec effet au 1^{er} juin 2002 et décide de nommer, avec effet au 1^{er} juin 2002, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg, (représentée par MM. Pierre Corbiau et Alan Dundon) en remplacement pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2003. Cette nomination est soumise à l'approbation des Autorités Luxembourgeoises.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de MM. Albert Abehsera, Michel Hardy et Vincent Goy pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2003».

Résolution 6

«L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, Luxembourg, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2003».

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53871/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

PARIBAS TRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 29.445.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mars 2002

L'Assemblée renouvelle pour une durée d'une année le mandat du réviseur sortant PricewaterhouseCoopers ainsi que des Administrateurs MM. Alain Bailly, M. Eric Berg et Joseph Winandy. Ces mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Pour copie conforme

E. Berg / J. Winandy

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53875/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

PARIBAS TRUST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 29.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(53877/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

P & V ASSURANCES.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 7, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 9.445.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2002, vol. 571, fol. 2, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Signature.

(53994/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GEFINOR (ASIA) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.986.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
tenue extraordinairement le 27 mars 2002 à 15.00 heures à Luxembourg*

Résolution

«Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction et du Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2002.»

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53873/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GEFINOR (ASIA) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.986.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR
Signatures

(53878/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GEFINOR (ASIA) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 11.986.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR
Signatures

(53880/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

DECOFILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 80.473.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 6 mai 2002 à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53876/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

IMMOPARIBAS ROYAL-NEUVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.237.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2002

L'Assemblée renouvelle pour une année le mandat du réviseur sortant PricewaterhouseCoopers ainsi que le mandat d'Administrateur de MM. Alain Bailly, Joseph Winandy et décide de nommer M. Eric Berg au poste d'Administrateur en remplacement de M. Yvan Juchem.

Ces mandats expireront à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme
E. Berg / J. Winandy
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53874/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

IMMOPARIBAS ROYAL-NEUVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR
Signatures

(53879/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

IFDC INVESTMENT MANAGEMENT CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 74.454.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2002.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
Succursale de Luxembourg
Signatures

(53881/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AERODYNE INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 86.761.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 juin 2002

Préalablement, il est exposé que l'Assemblée Générale des actionnaires réunie en date du 20 juin 2002 a autorisé, conformément aux dispositions des articles 11 et 12 de statuts, la nomination en qualité d'administrateur-délégué de: Monsieur Dominique Marcu.

Le Conseil nomme formellement Dominique Marcu, demeurant à 33, rue Carnot, F-95430 Auvers sur Oise, administrateur-délégué avec les pouvoirs les plus étendus au niveau de la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53925/636/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

FLORA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 84.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(53882/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

FMG MIR, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Succursale de Luxembourg

Signatures

(53883/009/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(53887/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AGGIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 48.765.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(53888/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

IMMOSTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 66.004.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Signature

(53946/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.874.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(53884/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.874.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(53885/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

RESIN FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 41.874.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 91, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

FIDUPAR

Signatures

(53886/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

K.T. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 51.771.

—
Extrait de la décision collective ordinaire tenue le 31 mai 2002 à Luxembourg

L'associée unique de la société reconnaît avoir pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Résolutions

1. L'associé unique décide de convertir le capital de la société de cinq cent mille (500.000) LUF à douze mille trois cents nonante-quatre virgule soixante-huit (12.394,68) EUR et ce avec effet au 1^{er} janvier 2002.

2. L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société de douze mille trois cent nonante-quatre virgule soixante-huit (12.394,68) EUR à douze mille quatre cents (12.400,00) EUR par prélèvement de cinq virgule trente-deux (5,32) EUR sur les résultats reportés.

3. L'associé unique décide de modifier l'article 6 § 1 des statuts comme suit: «Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400,00) EUR, représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2002.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53924/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

T.O.O.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.092.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(53897/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53889/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53890/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53895/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53896/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.888.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2002

1. L'Assemblée Générale décide de convertir le capital en EUR et ce avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital passe de six millions (6.000.000) de LUF à cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze (148.736,11) euros.

L'Assemblée Générale décide d'abandonner la valeur nominale des actions.

2. L'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit: «Le capital social est fixé à cent quarante-huit mille sept cent trente-six virgule onze (148.736,11) euros, représenté par six cents (600) actions sans dénomination de valeur.»

3. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateurs de Monsieur Guy Harles et Monsieur Paul J. Mousel et de nommer Monsieur Malcolm Vaughan Jones, Directeur financier, domicilié 19 Basted Mill, Basted Lane, Borough Green, RN25 8LP Sevenoaks Kent (UK) en remplacement de Monsieur Peter Carr au poste d'administrateur.

4. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG S.A.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53912/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GEOENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 64.589.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 mai 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Gaston Rebilly, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jérôme Rebilly,
- Monsieur Jean-Michel Rebilly,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(53898/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GEOENERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 64.589.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 mai 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Gaston Rebilly, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jérôme Rebilly,
- Monsieur Jean-Michel Rebilly,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2003.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(53899/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

BETONS FRAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».
R. C. Luxembourg B 6.752.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Schifflange le 10 avril 2002

La société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) est renommée comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(53903/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.889.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53891/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.889.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53892/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.889.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53893/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.889.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(53894/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMP INTERNATIONAL (HOLDINGS) S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 32.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2002

1. L'Assemblée Générale décide de convertir le capital en EUR et ce avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital passe de sept millions (7.000.000) de LUF à cent septante-trois mille cinq cent vingt-cinq virgule quarante-sept (173.525,47) euros.

L'Assemblée Générale décide d'abandonner la valeur nominale des actions.

2. L'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit: «Le capital social est fixé à cent septante-trois mille cinq cent vingt-cinq virgule quarante-sept (173.525,47) euros, représenté par sept cents (700) actions sans dénomination de valeur.»

3. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateurs de Monsieur Guy Harles et Monsieur Paul J. Mousel et de nommer Monsieur Malcolm Vaughan Jones, Directeur financier, domicilié 19 Basted Mill, Basted Lane, Borough Green, RN25 8LP Sevenoaks Kent (UK) en remplacement de Monsieur Peter Carr au poste d'administrateur.

4. L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes ERNST & YOUNG S.A.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(53911/636/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LINGELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 88, rue François Boch.

R. C. Luxembourg B 29.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour LINGELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53860/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LINGELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 88, rue François Boch.

R. C. Luxembourg B 29.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour LINGELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53861/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LINGELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 88, rue François Boch.

R. C. Luxembourg B 29.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour LINGELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53862/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LINGELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 88, rue François Boch.
R. C. Luxembourg B 29.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour LINGELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53863/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LINGELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 88, rue François Boch.
R. C. Luxembourg B 29.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour LINGELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53864/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

LINGELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 88, rue François Boch.
R. C. Luxembourg B 29.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 1992, enregistrés à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 70, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2002.

Pour LINGELUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(53865/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

PEGASIO S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City;
- 2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une Société Anonyme luxembourgeoise, dénommée: PEGASIO S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition des dits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit panamien DAEDALUS OVERSEAS INC., prénommée: cent cinquante-cinq actions	155
2.- La société BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée: cent cinquante-cinq actions	155

Total: trois cent dix actions	310
---	-----

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents Euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi du mois de mai 2003 à 15.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2007.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, Licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur David De Marco, Directeur, demeurant à L-9186 Stegen;

c) Monsieur Alain Lam L.C.K., Réviseur d'entreprises, demeurant à L-Strassen.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

la Société à responsabilité limitée CERTIFICA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 13CS, fol. 27, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

J. Elvinger.

(54186/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SANRIEKO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La Société Anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à Heisdorf.

2) La Société Anonyme de droit luxembourgeois EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal;

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. La société a pour objet:

- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- l'agence internationale d'affaires, c'est-à-dire le commerce, l'import et l'export de tous produits à l'exclusion de toute vente de matériel militaire ainsi que la prestation de services et de conseils dans le domaine des finances, marketing et commerce à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des conseils économiques;
- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;
- la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés immobilières à l'exclusion de telles activités au Grand-Duché de Luxembourg.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding.

Art. 2. La société prend la dénomination de SANRIEKO, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée. Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de USD 20.000,- (vingt mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 200,- (deux cent US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SELINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollars), représentées par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 99 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC CAPITAL INVEST S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), Via Espana and Elvira Mendez Street, Building «Banco de Boston», étage numéro 16, constituée par acte numéro 7.515 reçu par le Notaire Manuel Cupas Fernandez, de résidence à Panama-City (République de Panama), en date du 16 août 2001, enregistrée à «The Public Registry Office of Panama, Department of Mercantile, Microjacket 404756, Document 262554» le 21 août 2001.

b) EUROLUX MANAGEMENT S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 1 (une) action au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) représentée par 1 (un) certificat de 1 (une) action, portant le numéro 100 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC CAPITAL INVEST S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 2 (deux) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

Art. 6. La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Titre III.- Gérance - Assemblées

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux gérants.

Art. 9. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblées.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre V.- Année sociale, Comptes annuels.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, les associés, s'en réfèrent à la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications subséquentes, dont la loi du 28 décembre 1992.

Frais

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 21.154,- (vingt et un mille cent cinquante-quatre Euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille trois cent cinquante Euros.

Assemblée générale extraordinaire

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant unique: Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant à L-7308 Heisdorf, 28, Rue Jean De Beck.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 15, Boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.H. Van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 11CS, fol. 10, case 3. – Reçu 211,54 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

J. Elvinger.

(54184/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

ISSIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.637.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2002, vol. 570, fol. 92, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le conseil d'administration

Signature

(53947/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 1) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 1) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises et ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme general partner de:

THE THIRD CINVEN FUND (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP,

constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (R.U.),

ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 24 juin 2002.

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 2) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme general partner de:

THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP,

constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (R.U.),

ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 24 juin 2002.

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 3) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme general partner de:

THE THIRD CINVEN FUND US (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND US (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND US (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND US (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP,
 THE THIRD CINVEN FUND US (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP,

constituées selon les lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (R.U.),

ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 24 juin 2002.

Les procurations signées ne varietur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1. Dénomination

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de SANTEMEDIA MANAGEMENT S.C.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Responsabilités

Le gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les porteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Capital social

La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (15.499) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et par une (1) action de commandité non rachetable (ci-après l'action de commandité) avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Art. 7. Forme des actions

Toutes les actions seront émises sous forme nominative ou au porteur, ou pour partie dans l'une ou l'autre forme, sauf disposition contraire de la loi.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions.

Les certificats d'actions ou les actions au porteur seront signés par le gérant. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ordinaires ont été émis, par la remise à la société du certificat d'actions et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (ii) s'il n'a pas été émis de certificat d'actions ordinaires, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Tout transfert d'actions ordinaires nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devant être signée par le gérant, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le gérant.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les actions de commandité appartenant au gérant ne peuvent être transférées excepté au gérant remplaçant qui sera nommé.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. Le Gérant

La Société sera administrée par SANTEMEDIA MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (ci-après dénommée le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Signature sociale

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Conseil de surveillance

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Le conseil de surveillance peut être consulté par le gérant sur toutes les matières que le gérant déterminera et pourra autoriser les actes du gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du gérant.

Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Il peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le gérant.

Une notification écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Art. 12. Conflit d'intérêts

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou annulée par le fait que le gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Art. 13. Indemnisation

La Société pourra indemniser le gérant et tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir du gérant ou pour avoir été, à la demande du gérant, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de tels manquements à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à ce que la Société puisse conclure d'autres transactions avec telles parties qu'il plaira au gérant.

Art. 14. Assemblées générales des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le gérant de sa propre initiative ou sur demande du conseil de surveillance.

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à 11:30 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 15. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices annuels

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Art. 17. Modification des Statuts

Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Art. 18. Liquidation de la Société

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Art. 19. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) THE THIRD CINVEN FUND (N°1) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, deux mille quinze actions ordinaires	2.015
2) THE THIRD CINVEN FUND (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, deux mille cent vingt-quatre actions ordinaires	2.124
3) THE THIRD CINVEN FUND (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, cinq cent quarante deux actions ordinaires	542
4) THE THIRD CINVEN FUND (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, deux mille quatre cent trente quatre actions ordinaires	2.434
5) THE THIRD CINVEN FUND (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, mille huit cent treize actions ordinaires	1.813
6) THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, quatre-vingt treize actions ordinaires	93
7) THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, trois cent dix actions ordinaires	310
8) THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, deux cent dix-sept actions ordinaires	217
9) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, neuf cent soixante-seize actions ordinaires	976
10) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, mille sept cent cinq actions ordinaires	1.705
11) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, neuf cent soixante et une actions	961
12) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, mille cent quarante sept actions ordinaires	1.147
13) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, mille cent soixante deux actions ordinaires	1.162
14) APROVIA MANAGEMENT, S.à r.l., pré-qualifiée, une action de commandité	1
Total: quinze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf actions ordinaires	15.499
une action de commandité	1

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2002.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil de surveillance:
 - a) Hugh Langmuir, demeurant à 14, Aschurch Park Villas, London W12 9SP (R.U.);
 - b) Marcus Wood, demeurant à 4, avenue du Belloy, F-78110 Le Vésinet;

c) SHAPBURG LIMITED, une société constituée en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 1386, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

3. Les mandats des membres du conseil de surveillance prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2002.

4. Le siège social de la société est établi au 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2002, vol. 13CS, fol. 26, case 4.— Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

J. Elvinger.

(54193/211/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

APROVIA MANAGEMENT S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 1) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 1) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises et ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme general partner de:

THE THIRD CINVEN FUND (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP,

constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (R.U.),

ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 24 juin 2002.

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 2) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme general partner de:

THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP,

constituées en vertu des lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (R.U.),

ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 24 juin 2002.

CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 3) LIMITED, constituée en vertu des lois écossaises, ayant son siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9WJ, UK, agissant comme general partner de CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (TF N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, constituée en vertu des lois anglaises, ayant son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (UK), agissant comme general partner de:

THE THIRD CINVEN FUND US (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND US (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND US (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND US (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP,

THE THIRD CINVEN FUND US (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP,

constituées selon les lois anglaises, ayant leur siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London EC2N 1EH (R.U.),

ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paris, le 24 juin 2002.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1. Dénomination

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de APROVIA MANAGEMENT S.C.A. (la «Société»).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Responsabilités

Le gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les porteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Capital social

La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par quinze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf (15.499) actions ordinaires d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune et par une (1) action de commandité non rachetable (ci-après l'action de commandité) avec une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Art. 7. Forme des actions

Toutes les actions seront émises sous forme nominative ou au porteur, ou pour partie dans l'une ou l'autre forme, sauf disposition contraire de la loi.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions.

Les certificats d'actions ou les actions au porteur seront signés par le gérant. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ordinaires ont été émis, par la remise à la Société du certificat d'actions et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, et (ii) s'il n'a pas été émis de certificat d'actions ordinaires, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Tout transfert d'actions ordinaires nominatives sera inscrit au registre des actionnaires, pareille inscription devra être signée par le gérant, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le gérant.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les actions de commandité appartenant au gérant ne peuvent être transférées excepté au gérant remplaçant qui sera nommé.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. Le Gérant

La Société sera administrée par APROVIA MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (ci-après dénommée le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur

dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 10. Signature sociale

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 11. Conseil de surveillance

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Le conseil de surveillance peut être consulté par le gérant sur toutes les matières que le gérant déterminera et pourra autoriser les actes du gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du gérant.

Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Il peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le gérant.

Une notification écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Art. 12. Conflit d'intérêts

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou annulée par le fait que le gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Art. 13. Indemnisation

La Société pourra indemniser le gérant et tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou de fondé de pouvoir du gérant ou pour avoir été, à la demande du gérant, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis de tels manquements à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à ce que la Société puisse conclure d'autres transactions avec telles parties qu'il plaira au gérant.

Art. 14. Assemblées générales des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le gérant de sa propre initiative ou sur demande du conseil de surveillance.

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à 11:00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 15. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices annuels

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Art. 17. Modification des Statuts

Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

Art. 18. Liquidation de la Société

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Art. 19. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) THE THIRD CINVEN FUND (N°1) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, deux mille quinze actions ordinaires	2.015
2) THE THIRD CINVEN FUND (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, deux mille cent vingt-quatre actions ordinaires	2.124
3) THE THIRD CINVEN FUND (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, cinq cent quarante deux actions ordinaires	542
4) THE THIRD CINVEN FUND (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, deux mille quatre cent trente quatre actions ordinaires	2.434
5) THE THIRD CINVEN FUND (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, mille huit cent treize actions ordinaires	1.813
6) THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, quatre-vingt treize actions ordinaires	93
7) THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, trois cent dix actions ordinaires	310
8) THE THIRD CINVEN FUND DUTCH (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, deux cent dix-sept actions ordinaires	217
9) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, neuf cent soixante-seize actions ordinaires	976
10) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, mille sept cent cinq actions ordinaires	1.705
11) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 3) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, neuf cent soixante et une actions	961
12) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 4) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, mille cent quarante sept actions ordinaires	1.147
13) THE THIRD CINVEN FUND US (N° 5) LIMITED PARTNERSHIP, pré-qualifié, mille cent soixante deux actions ordinaires	1.162
14) APROVIA MANAGEMENT, S.à r.l., pré-qualifiée, une action de commandité	1
Total: quinze mille quatre cent quatre-vingt dix-neuf actions ordinaires	15.499
une action de commandité	1

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2002.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à trois
2. Les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil de surveillance:
 - a) Hugh Langmuir, demeurant 14, Aschurch Park Villas, London W12 9SP (R.U.);
 - b) Nicolas Paulmier, demeurant 12, rue Piccini, F-75116 Paris;
 - c) SHAPBURG LIMITED, une société constituée en vertu des lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 1386, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
3. Les mandats des membres du conseil de surveillance prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2002.
4. Le siège social de la société est établi au 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 13CS, fol. 26, case 2.- Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

J. Elvinger.

(54194/211/263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

AMERIA S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- La société de droit du Panama DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège à Panama-City.
- 2.- La société des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands.

Toutes les deux ici représentées par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: AMERIA S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition des dits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération du capital

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prénommée: cent cinquante-cinq actions . . .	155
2.- La société BRIGHT GLOBAL S.A., prénommée: cent cinquante-cinq actions	155

Total: trois cent dix actions	310
---	-----

Tous comparants déclarent et reconnaissent que toutes les actions souscrites ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les comparants déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille six cents euros.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi du mois de mai 2003 à 14.00 heures en son siège social.

A titre de dérogation transitoire aux dispositions de l'article 10, le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société étant arrêtés et la société régulièrement constituée, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leurs mandats viennent à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de l'an 2007.

2. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);

b) Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à L-9186 Stegen;

c) Monsieur Alain Lam L.C.K., réviseur d'entreprises, demeurant à L-Strassen.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

la Société à responsabilité limitée CERTIFICA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

4. L'assemblée autorise la nomination d'un ou plusieurs administrateurs-délégués.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2002, vol. 13CS, fol. 27, case 3.– Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2002.

J. Elvinger.

(54192/211/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

DENTSPLY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 71, route des Glacis.

—
STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appear(s):

DENTSPLY EU, S.à r.l., a company organised under the law of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 71, route des Glacis, L-1628 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée», which he declared to incorporate.

Name - Registered Office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, the sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of DENTSPLY EUROPE, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign companies and enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

Furthermore, the Company will promote sales and distribution of Dentsply products and manage investments made in, and by subsidiaries.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting rights at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers held in Luxembourg.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the manager's meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken by writing by circular way.

Shareholders Decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings. However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by the notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by the one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the prorata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2002.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by DENTSPLY EU, S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the company DENTSPLY EUROPE, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.-

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mr Robert J. Winters, residing at 570 West College Avenue, P.O. Box 872, York, PA 17405-0872, USA,
- Mr John D. Buckley, residing at Hamm Moor Lane Addlestone - Weybridge Surrey, KT15 2SE, England,
- Mr Brian M. Addison, residing at 570 West College Avenue, P.O. Box 872, York, PA 17405-0872, USA,
- Mr Wagner Volker, residing at Rodenbacher Chaussee 4, D-63457 Hanau-Wolfgang.

The Company is bound by the sole signature of one of its managers, according to the article eleven of the Articles of Incorporation.

2) The company shall have its registered office at 71, route des Glacis, L-1628 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille-deux, le vingt-six juin.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

DENTSPLY EU, S.à r.l., une société régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 71, route des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs co-associés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société prend la dénomination de DENTSPLY EUROPE, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

De plus, la Société pourra promouvoir les ventes et la distribution des produits Dentsply et gérer les investissements accordés aux filiales et réalisés par celles-ci.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décision.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article ont été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions de conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance tenues au Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit, par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises lors des assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale.

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2002.

Libération - Apports

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par DENTSPLY EU, S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Mr Robert J. Winters, résidant au 570 West College Avenue, P.O. Box 872, York, PA 17405-0872, USA,
- Mr John D. Buckley, résidant au Hamm Moor Lane Addlestone - weybridge Surrey, KT15 2SE England,
- Mr Brian M. Addison, résidant au 570 West College Avenue, P.O. Box 872, York, PA 17405-0872, USA,
- Mr Wagner Volker, résidant au Rodenbacher Chaussee 4, D-63457 Hanau-Wolfgang.

La société est engagée par la signature individuelle de l'un de ses gérants conformément à l'article onze des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1628 Luxembourg, 71, route des Glacis.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juillet 2002, vol. 13CS, fol. 26, case 12.- Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

J. Elvinger.

(54198/211/329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

TRANSASS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schiffflange, Zone Industrielle 'Um Monkeler'.

R. C. Luxembourg B 25.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Schiffflange le 10 avril 2002

Le mandat de commissaire de la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) est prolongé pour l'exercice 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(53904/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GEOPETROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 64.590.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 mai 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Bertrand Launois,
- Monsieur Maurice Laurent,
- Monsieur Jérôme Rebilly, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jean-Michel Rebilly,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(53900/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

GEOPETROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 64.590.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 8 mai 2002

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Bertrand Launois,
- Monsieur Maurice Laurent,
- Monsieur Jérôme Rebilly, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jean-Michel Rebilly,

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Luxembourg, le 26 juin 2002.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(53901/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

COMPETENCES PLUS ACTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 67.212.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 juin 2002

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe D'Houwer, expert dans le développement des ressources humaines, demeurant à B-4877 Olne, administrateur-délégué de la société;
- Monsieur Calogero Di Prima, employé, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas;
- Monsieur Jean-Pierre Haeck, administrateur de sociétés, demeurant à B-4840 Welkenraedt.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Madame Colette Joris, institutrice, domiciliée à B-4877 Olne.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(53907/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

COMPETENCES PLUS ACTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 67.212.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 14 décembre 2001

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe D'Houwer, expert dans le développement des ressources humaines, demeurant à B-4877 Olne, administrateur-délégué de la société;

- Monsieur Calogero Di Prima, employé, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas;

- Monsieur Jean-Marc Dessy, employé, demeurant à B-4877 Olne.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Madame Colette Joris, institutrice, domiciliée à B-4877 Olne.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de 2000.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(53908/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

COMPETENCES PLUS ACTIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 67.212.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 13 juin 2002

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Philippe D'Houwer, expert dans le développement des ressources humaines, demeurant à B-4877 Olne, administrateur-délégué de la société;

- Monsieur Calogero Di Prima, employé, demeurant à B-4420 Saint-Nicolas;

- Monsieur Jean-Pierre Haeck, administrateur de sociétés, demeurant à B-4840 Welkenraedt.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de Madame Colette Joris, institutrice, domiciliée à B-4877 Olne.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2003.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(53909/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2002.
